

Composition de la cotisation de membre SEV-GATA

➤ avec contribution aux frais d'application (ex. Swiss) :

Année	Cotisation de base SEV	Contribution aux frais d'application*	Cotisation SEV-GATA mensuelle
2010	28.00	12.00	16.00

Utilisation de la contribution aux frais d'application

Tous les collaborateurs soumis à la CCT doivent payer la contribution aux frais d'application de Fr. 12.00, même ceux qui ne sont pas membres du syndicat. La contribution aux frais d'application est utilisée pour l'élaboration et la négociation de la convention collective de travail (CCT).

* Contribution aux frais d'application (CFA): la contribution aux frais d'application continue d'être déduite directement du salaire comme à l'accoutumée.

➤ sans contribution aux frais d'application :

Année	Cotisation de base SEV	Contribution aux frais d'application*	Cotisation SEV-GATA mensuelle
2010	28.00	0.00	16.20

En ce moment, la différence entre la «Cotisation de base SEV» et la «cotisation SEV-GATA mensuelle» paie le SEV-GATA.

Utilisation de la cotisation de membre SEV-GATA

La cotisation de membre donne droit à de nombreuses prestations offertes par le SEV à tous ses membres:

Prestations de base

Ces prestations sont incluses dans la cotisation SEV et sont accordées à tous les membres:

- assistance judiciaire professionnelle
- offre de formation
- journal "contact.sev "

Prestations spéciales

- prêts
- secours
- rabais de vacances

Prestations complémentaires

Ces prestations sont offertes à tous les membres à des conditions favorables:

- protection juridique privée SEV-Multi
- assurance ménage, assurance voiture
- assurance maladie
- assurance accidents
- rabais d'achats
- chèques Reka
- diverses offres de vacances
- assurance voyage et vacances